



Rapport sur le Monitoring des Violations des Droits de l'Homme au Burundi :

La chasse à l'homme continue.

Période du mois de Mai 2018.

Plan du présent rapport.

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **SITUATION CARCERALE.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

Plus de trois (3) ans, jour pour jour, le peuple burundais vit dans une peur panique et dans une incertitude liés à l'absence de sécurité dans leur pays.

En effet, la décision prise en avril 2015 par Pierre NKURUNZIZA de se maintenir au pouvoir au-delà de ses deux (2) mandats constitutionnels et en violation de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, a plongé tout le pays dans des violences sans nom. Depuis, de nombreux cas de violations de droit de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie des malheurs de sa population. L'impunité est devenu un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la cour pénale internationale se penche déjà sur la crise socio-politique qui secoue notre pays et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violation des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

Le récent referendum sur le changement de la Constitution est venu empirer et aggraver la souffrance dans laquelle vivent les burundais. De nombreux cas des violations des droits de l'homme ont été commis avec le lancement de la campagne référendaire et ont continué voire même se sont accentués au fur et à mesure que l'échéance approchait et continuent à se commettre même après la proclamation des résultats.

ACAT s'est engagé à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à chercher au recouvrement des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leur droit à porter plainte et à un procès équitable.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **62** cas d'assassinats et de disparitions forcées, **85** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales, **39** cas d'atteinte à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCÉES.**

Les cas d'assassinats et des disparitions forcées sont de plus en plus observables au Burundi et se sont accrues surtout pendant la campagne et au-delà même du referendum sur le changement de la Constitution. Les victimes sont pour la plupart accusées de faire campagne ou d'avoir voté en faveur du non au referendum sur le changement de la Constitution. Malheureusement, dans la plupart des cas les présumés auteurs ne sont pas connus ou inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

Ainsi, pour ce mois de mai, l'Acat-Burundi a pu répertorier soixante et un **(61)** cas d'assassinats et un **(1)** cas de disparitions forcées.

En voici les cas répertoriés :

1. En date du 01 mai 2018, une personne connue sous le nom de KABURA Jacques est morte et cinq autres ont été blessées dont Fulgence, Thierry, BIHAYI, Côme et Charles lors d'une attaque à la grenade dans la soirée au centre commercial de KABUYENGE en commune de GISURU dans la province de RUYIGI à l'Est du pays non loin de la frontière avec la Tanzanie. Des informations sur place indiquent que les auteurs de ce crime restent introuvables. Les enquêtes continuent d'après les sources policières.
2. En date du 2 mai 2018, un homme connu sous le nom de RUDOMO, résidant en commune GIHETA de la province de GITEGA a été longuement tabassé par un aide-soignant à l'hôpital de KIBIMBA et militant du parti au pouvoir CNDD-FDD connu sous le prénom de Libère, avant qu'il ne succombe des suites de ses blessures. Le mobile de ce crime n'est pas connu. L'auteur n'a pas été inquiété
3. En date du 3 mai 2018, en commune GIHETA de la province de GITEGA, une personne connue sous le nom de Ménard NDUWABIKE âgé de 23 ans a succombé à ses blessures à l'hôpital de KIBIMBA. Selon un témoin, M. NDUWABIKE a été mortellement battu dans la nuit de vendredi à samedi par des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD) pour avoir dépassé le couvre-feu de 22h qu'ils avaient fixé. Le même groupe aurait blessé sérieusement deux autres personnes NDANGIJE et NDUWIMANA pour le même motif. Le témoin en question dit avoir versé 20 000 FBU pour éviter de subir le même sort.
4. En date du 06 mai 2018, un corps sans vie d'une femme a été découvert non loin de l'hôpital MATANA en commune de MATANA province de BURURI. Les informations

en provenance du commissariat de police indiquent que cette femme aurait été étranglée et que les enquêtes sont en cours.

5. En date du 07 mai 2018, dans le quartier BUHINYUZA, zone de KINAMA, commune de NTAHANGWA en Mairie de BUJUMURA, un corps sans vie et non identifié, décapité d'un homme âgé d'au moins 22 ans a été découvert très tôt le matin à 5H30 dans le champ de riz par des habitants qui sont allés dans leurs champs de riz situés dans un lieu connu sous le nom de cellule 3. Le corps de cette dépouille présentait des signes des coups de machettes et des couteaux. Il est attaché par une ceinture de l'armée. Un autre individu, connu sous le nom de Séverin, originaire de la province de MWARO qui habite le quartier BUBANZA de cette même zone a été retrouvé à 10 heures, à moins de 500 m du premier agonisant, il travaillait comme sentinelle dans les champs de riz, a été découvert dans un caniveau se trouvant entre les champs. Il était entre la vie et la mort suite aux coups reçus. Il était lui aussi attaché et son coup est tordu. Il a été conduit à l'Hôpital par ces administrateurs et les policiers de la protection civile.
6. En date du 08 mai 2018, un corps sans vie d'un veilleur des champs de palmiers surnommé BADIBADI a été retrouvé sur la colline de GATETE, commune et province de RUMONGE. Des informations en provenance de cette localité indiquent que cette personne aurait été tuée par ses collègues veilleurs. Deux d'entre eux ont été interpellés pour des raisons d'enquêtes.
7. En date du 11 mai 2018, un corps sans vie et non identifié d'un jeune garçon âgé d'à peine 18 ans a été découvert sur la colline KWIBUYE, commune et province MUYINGA à 1 km du centre urbain MUYINGA. Ceux qui ont vu le cadavre ont affirmé que cette personne aurait été tuée ailleurs et jeté par après à cet endroit. Le conseiller communal et le chef de zone MUYINGA ont donné l'ordre d'enterrer ce corps sans faire des enquêtes afin que cette dépouille soit identifiée. Les habitants de cette zone dénoncent la décision prise par ces 2 autorités.
8. En date du 11 mai 2018 à 22 heures à peu près, sur la transversale II. Colline de RUHAGARIKA, commune de BUGANDA en province de CIBITOKÉ, un groupe non identifié, armé non de fusils et machettes en tenue militaire, estimé à une cinquantaine de personnes a tué 24 personnes, sur place et deux (2) qui sont mortes des suites des blessures et sept (7) grièvement blessées. Celles qui sont mortes sont cinq (5) hommes, cinq (5) femmes, cinq (5) jeunes femmes de 19 ans à 23 ans et onze (11) enfants de 3 à 14 ans dont trois (3) fillettes et 8 garçons. Le groupe a attaqué des ménages et a mis le feu aux maisons. Les victimes ont été tuées à la machette, d'autres brûlées vives ou achevées avec un fusil. La provenance et l'identité du groupe ne sont pas encore connues. Les informations en provenance de

cette localité font état d'un groupe qui se serait replié vers la République Démocratique du Congo qui est à 300 m de la colline de RUHAGARIKA via la rivière RUSIZI. Les familles des victimes dénoncent l'inaction de l'armée qui n'est pas intervenue alors qu'elle disposait d'une position à moins de 200 m du lieu de la tuerie.

9. En date du 13 mai 2018, un corps sans vie et non identifié d'un jeune garçon âgé d'au moins treize (13) ans a été découvert à quelques mètres de la paroisse KANYINYA, sur la colline de KANYINYA, commune et province de KIRUNDO, Ceux qui ont vu ce corps indiquent qu'il aurait été étranglé et qu'il est jeté dans cet endroit après avoir été tué ailleurs.

10. En date du 13 mai 2018, sur la colline GISITWE, dans la zone et commune de NTEGA en province de KIRUNDO, un partisan de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI BARENGWANABI Raphaël, de retour du meeting sur la colline KIGARI, arrivé sur la colline de GISITWE, il est **mort** après avoir été malmené et tabassé avec d'autres membres du FNL par l'administrateur de NTEGA ,NGABONZIZA Philippe et des IMBONERAKURE armés de gourdins, de machettes et des pierres ,dirigés par NSHIMIRIMANA Félix, vice-président des IMBONERAKURE dans cette même commune ,douze (12) autres militants de cette coalition de l'opposition ont été blessés et ont été conduits à l'hôpital.

11. En date du 13 mai 2018, dans la nuit, SIMBAVIMBERE Salvator est mort suite à une attaque à la grenade qui a été menée à son domicile situé sur la colline de KAVOMO, commune et province KIRUNDO, l'explosion a aussi blessé grièvement sa femme. Cette dernière a été conduite à l'hôpital de KIRUNDO pour des soins. Certaines sources locales parlent d'un attentat sur fond de conflits familiaux, tandis que d'autres pensent à un règlement de compte lié à la politique. Les habitants de cette localité demandent que des enquêtes pour que le mobile et les auteurs de cet assassinat soient élucidés.

12. En date du 13 mai 2018, deux(2) personnes connus sous les noms de Juvénal NKURUNZIZA et Raphaël BARENGWANABI, sont mortes suite aux bagarres entre les IMBONERAKURE du CNDD FDD et les militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI de la commune NTEGA de retour de la campagne référendaire de la dite coalition. D'après notre source, cette confrontation a commencé vers 15h. Les militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI se rendaient sur la colline Kigali dans une campagne référendaire pour sensibiliser à voter le Non. Lorsqu'ils ont été arrêtés par le chef des IMBONERAKURE en commune NTEGA du nom de KARUHURA Damascène accompagné par des IMBONERAKURE armés de gourdins. Selon notre source, ces

derniers avaient l'ordre de malmener les militants des partis de l'opposition. Ces IMBONERAKURE ont alors ordonné à ces militants de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI de rebrousser chemin mais ces derniers ont refusé. Le meeting de la coalition a été faite dans la précipitation car ils n'étaient pas sécurisés ajoutent les même informations. Sur le chemin de retour, arrivés sur la colline GISITWE, ils ont été encore arrêtés par un certain Félix NSHIMIRIMANA, adjoint du chef des IMBONERAKURE en commune NTEGA. Ce dernier était accompagné par d'autres IMBONERAKURE cette fois-ci armés de machettes et de pierres. D'après nos sources, c'est à ce moment que la bagarre a éclaté. Deux militants sont morts suite aux coups leur infligés par ces IMBONERAKURE. Douze(12) autres militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI ont été blessés et 4 portés disparus. La même source nous dit que ceux qui ont été arrêtés par ces IMBONERAKURE ont été tabassés par l'administrateur Philippe NGABONZIZA.

13. En date du 14 mai 2018, sept (7) corps d'hommes non identifiés et en tenues militaires ont été vus dans la rivière RUSIZI, zone GATUMBA, commune MUTIMBUZI, province BUJUMBURA, par des personnes qui se rendaient à BUJUMBURA pour se procurer des marchandises. Ceux qui ont vu ces corps indiquent que lorsqu'ils sont arrivés sur le pont de la rivière RUSIZI, ils ont vu trois (3) corps d'hommes en tenues militaires, liés, après une demi-heure, quatre (4) autres corps apparaissent. L'endroit où ces personnes ont été assassinées restent inconnus.
14. En date du 17 mai 2018, sur la colline NKORONKO, de la commune BUHIGA, province de KARUZI, une personne de l'ethnie Twa, KUBWAMI, père de 2 enfants a été tué par des habitants de cette localité. Ils l'ont sérieusement battu et ils l'ont amené sur la colline de NYABIKERE frontalière de NKORONKO, après il a rendu son âme. Sa famille a refusé carrément que l'administration et la police enterrent le leur sans que ceux qui l'ont tué ne soient arrêtés.
15. En date du 21 mai 2018, un corps sans vie de l'Abbé Caritos NIYOYITUNGIYE, secrétaire général- adjoint de l'organisation pour le développement de l'archidiocèse de GITEGA(ODAG) a été retrouvé dans son bureau. Aucune information ne filtre pour l'heure sur les circonstances de son décès. Cette disparition suscite beaucoup d'inquiétudes dans le milieu religieux à GITEGA.
16. En date du 21 mai 2018, un corps sans vie de Pierre BANGIRINAMA âgé de 60 ans a été retrouvé sur la colline de NYAMAKARABO, en commune de MUGINA de la province de CIBITOKÉ. D'après des sources locales, la victime a été accusée de sorcellerie. Les soupçons avaient commencé, il y a deux semaines par des tracts qui annonçaient que M. BANGIRINAMA et toute sa famille devraient être tués. Les proches de la victime mettent en cause les IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti

CNDD-FDD) d'être derrière l'attaque. Ils demandent que justice soit faite pour punir les auteurs. La police à MUGINA indique avoir commencé des enquêtes et conseille la population de dénoncer les suspects de tels actes

17. En date du 21 mai 2018, un corps sans vie d'un motard, a été retrouvé dans un fossé du quartier de GASENYI (centre urbain de MUYINGA). Ils parlent d'un assassinat sur fond de vols de motos. La victime a été tué à coups de houe et machette. Sa moto a été retrouvée dans le quartier de MUKONI. Quatre personnes dont la sentinelle de la parcelle ont été arrêtées.
18. En date du 21 mai 2018, dans la commune de MUKAZA en mairie de Bujumbura, un corps sans vie d'homme non identifié, et décapité, a été trouvé devant l'Eglise Pentecôte de NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura. La police a ordonné les habitants de mettre ce corps dans le véhicule des policiers et ces derniers sont partis avec.
19. En date du 22 mai 2018, à 15 heures sur la sous colline RUKOMA, colline TABA, commune SONGA, province BURURI. Un certain NDIKUMANA Alexandre, âgé de 65 ans a été tué par son fils MBONYINGINGO Gilbert lorsqu'il a trouvé son père et sa mère en train de cultiver dans un marais. Les habitants de cette localité ont confirmés que NDIKUMANA a été tué à coups de machette par son fils. Il est accusé de labourer dans la parcelle de son fils car il a dépassé la sienne. Lorsqu'il a été conduit à l'hôpital de RUMEZA, il a succombé en cours de route. MBONYINGINGO a pris fuite après avoir commis ce forfait.
20. En date du 23 mai 2018, BAZIRA Anicet, résidant sur la colline MUZYE, zone MUZYE en commune de GIHARO de la province de RUTANA, a été enlevé au moment où il allait prier dans l'église méthodiste par des gens non encore connus. Cette personne membre de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI de RWASA serait accusé d'être mandataire au vote pour le referendum et jusqu'à maintenant, on n'a pas de traces pour ce disparu.
21. En date du 23 mai 2018, dans un bistrot situé sur la colline de DONGE-BURASIRA, zone MURAMBA, commune MUGAMBA, province BURURI, un militaire en retraite qui, actuellement catéchiste de la paroisse de MUGAMBA, à la succursale BURASIRA du nom de KANJORI Anicet a été tué, vers 21 heures et demi, lors d'une attaque d'hommes inconnus, armés de fusil contre un bistrot de cette colline, une attaque au cours de laquelle, une somme d'argent dont le montant n'est pas encore connu a été volée.
22. En date du 24 mai 2018, dans la commune de MABAYI, province de CIBITOKÉ, trois (3) corps en décomposition ont été découverts dans la forêt de la KIBIRA au niveau

de la sous colline de KIBANDE en zone de BUTAHANA. Selon des gardes forestiers qui ont fait cette découverte macabre, ces personnes mortes étaient ligotées. L'administration locale s'est refusée à tout commentaire.

23. En date du 24 mai 2018, un corps sans vie d'un vieil homme connu sous le nom Joseph NIYOKWIZERA retrouvé dans un champ de manioc non loin de la transversale II, dans le secteur de NYAMITANGA zone de NDAVA, commune de BUGANDA. Des sources policières affirment ne pas connaître les circonstances exactes de son décès. La famille du défunt a demandé une enquête.
24. En date du 28 mai 2018, Un corps sans vie, ligoté, d'une femme connue sous le nom de KANGEYO Thérèse, a été retrouvé, sur la colline RUNDA, commune MARANGARA dans la province de NGOZI, dans une bananeraie. Les circonstances exactes de cet assassinat n'ont pas été élucidées. Quatre(4) cultivateurs, voisins de la victime qui auraient partagé un verre avec cette dernière au centre de RUNDA ont été appréhendés
25. En date du 31 mai 2018, Sur la colline MIRAMA, zone de MUGERA, commune de BUGENDANA dans la province de GITEGA, une personne connue sous le nom de RURAJURAGIZA Corneille, étudiant à l'université polytechnique de GITEGA, a été morte et quatre autres blessées suite à une attaque perpétrée dans cette localité par des personnes inconnues en tenue militaire et armées de fusils.
26. En date du 31 mai 2018, trois(3) personnes présumés voleurs ont été retrouvés mortes sur la colline MUGUNGA, Commune GASORWE dans la province de MUYINGA. la population de cette localité accuse les jeunes IMBONERAKURE d'être derrière ces assassinats du fait que se sont eux qui patrouillaient dans cette zone pendant la nuit de ce crime. Pour le moment, le chef de colline MUGUNGA et le responsable des jeunes du parti au pouvoir en zone de GASORWE sont incarcérés pour question d'enquêtes.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DES DETENTIONS ILLEGALES.**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de mai 2018. En effet, depuis que la campagne contre ou pour la modification de la constitution à travers un referendum a commencé, il s'observe, une chasse à l'homme contre les opposants à ce changement de la loi fondamentale s'est accentuée dans tout le pays, conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de traquer ceux dont le pouvoir soupçonne qu'ils sont à l'encontre du changement de la loi fondamentale régissant la République du Burundi. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport, **quatre-vingt et cinq(85)** cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés

En voici les cas répertoriés :

1. En date du 02 mai 2018, KABAKA Jean Donatien, militant du parti UPRONA de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI et agent de l'Office du Thé du Burundi(OTB) à l'usine situé à RWEGURA en commune de MURUTA en province de KAYANZA, a été arrêté sur son lieu de travail et conduit au cachot de la police à KAYANZA. A son arrestation on l'accusait de sensibiliser la population de voter non au prochain référendum constitutionnel, mais après ils ont changé d'accusation, pour le moment, il est accusé de posséder des armes à feu alors qu'aucune arme n'a été saisie chez lui lors de la fouille perquisition. Sa famille affirme que KABAKA est victime de sa conviction politique et demande que le leur soit libéré.
2. En date du 03 mai 2018, vers cinq (5) heures, dans la zone de KANYOSHA, commune de MUHA, en Mairie de BUJUMBURA, un responsable du FNL NTIRANDEKURA Félicien surnommé KABUGA, natif de la commune KABEZI en province de BUJUMBURA, a été arrêté à son domicile, dans le quartier de RUZIBA par des IMBONERAKURE et des agents du SNR venus d'un véhicule de vitres teintés. Il est accusé de posséder dans son téléphone des photos du lancement officiel de la campagne référendaire de la coalition d'AMIZERO Y 'ABARUNDI dans la province de NGOZI, parmi lesquelles figurent celles d'Agathon RWASA. Les informations en provenance de cette zone indiquent que les policiers ont fouillé sa résidence et y ont trouvé des T-shirts, casquettes et foulards destinés aux campagnes de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI. Sa famille ignore l'endroit où il a été amené et demande qu'il soit libéré.
3. En date du 03 mai 2018, cinq (5) militants de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI dont: NGENDAKUMANA Bosco, HAFASHIMANA André, NIYONZIMA Claude, NINDAGIRA Bosco et NZOBONIMPA Fabien ont été arrêtés par les IMBONERAKURE dans la zone de BUHINDO, commune de MURWI, de la province de CIBITOKÉ. Ils sont

accusés de participer à la campagne référendaire de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI tenue à NGOZI mercredi le 02 mai 2018 dans laquelle a participé le député RWASA Agathon. Pour le moment ces cinq (5) militants sont détenus au cachot de la commune MURWI, Les responsables de ce parti dans cette commune demandent qu'ils soient relâchés et sans condition.

4. En date du 03 mai 2018, un certain Jean Marie UWIMANA, enseignant au Lycée communal de CAMAZI, de la commune MURUTA a été arrêté et a été conduit au cachot de la police à KAYANZA. Il est accusé de faire campagne en faveur du non au prochain référendum constitutionnel au moment de son arrestation. Après il s'est vu son acte d'accusation modifié et il est actuellement poursuivi pour possession d'arme à feu. Sa famille demande qu'UWIMANA soit relâché.
5. En date du 3 mai 2018, Denis BUKURU, enseignant et militant de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI à MWAKIRO, a été arrêté par la police après une fouille perquisition effectuée dans son ménage. Il est soupçonné de mobiliser pour le non au referendum sur le changement de la Constitution. Il est aussi accusé par la police de détenir illégalement des armes. Quelques munitions auraient été trouvées dans le sable entassé devant sa maison. Ses proches craignent pour sa sécurité du fait que M. BUKURU a été emmené ligoté. Il aurait été conduit à MUYINGA où il aurait été torturé par des agents du SNR (renseignement burundais).
6. En date du 06 mai 2018, dans la commune de RUGOMBO en province de CIBITOKÉ, SINAMUZIGA Léonce, un militant de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI a été appréhendé par la jeunesse du parti CNDD-FDD (IMBONERAKURE) à KIRAMIRA et il a été conduit au cachot de KIRAMIRA. Le motif de son arrestation reste inconnu. Lundi matin, des habitants en colère ont fait le déplacement jusqu'au cachot de KIRAMIRA pour exiger sa libération mais en vain. Les responsables d'AMIZERO y'ABARUNDI déplorent le comportement des IMBONERAKURE et demandent qu'il soit immédiatement relâché. Quant au chef des IMBONERAKURE à CIBITOKÉ, il se contente d'indiquer qu'il est en train de suivre le cas.
7. En date du 06 mai 2018, dans la zone de BUYENZI, commune MUKAZA en Mairie de BUJUMBURA cinq (5) personnes dont: NZEYIMANA Balthazar ; NIMUBONA Alexis ; NIYONIZIGIYE Adrien et 2 autres ont été appréhendées par les agents du SNR (service National de Renseignement) dirigés par Mathias NIYONZIMA Alias KAZUNGU en présence des policiers et d'IMBONERAKURE (jeunesse du CNDD-FDD). Ils ont été arrêtés à la 20 ième Avenue N° 22 au domicile de NZEYIMANA Balthazar. Ils auraient été interpellés pour avoir organisés une réunion illégale. Cette accusation qui a été rejetée par leurs familles et proches en disant que tous les jours de 16heures à 18 heures, des chrétiens de la Paroisse Saint Augustin de BUYENZI, se rencontrent

souvent chez Balthazar pour une prière. Ils ont l'autorisation signée de l'Administration. La maison de Balthazar a été fouillée avant qu'ils ne soient embarqués et conduits dans un lieu inconnu. NZEYIMANA Balthazar, l'homme d'affaire et ancien administrateur de la commune BUYENZI et partisan du MSD a été malmené avant d'être conduit. Les informations en provenance de cette zone de BUYENZI indiquent qu'ils étaient au nombre de 17 chrétiens de l'Eglise Catholique Saint Augustin, mais cinq (5) seulement ont été arrêtés. Les familles des personnes arrêtées demandent de connaître où se trouvent les leurs et qu'ils soient libérés.

8. En date du 07 mai 2018, dans la province de CANKUZO, 21 sympathisants de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI et le représentant provincial de l'UPRONA non reconnue par le pouvoir de NKURUNZIZA ont été arrêtés par des policiers et des IMBONERAKURE (jeunesse affiliés au parti CNDD-FDD), puis conduits dans les cachots du commissariat à CANKUZO alors que ces 21 attendaient l'arrivée de leur Leader. Ils sont accusés de ne pas se munir des cartes d'identité. Au moment de l'arrestation, ils étaient au nombre de 30 personnes mais huit (8) ont été relâchés depuis. Selon le président provincial du FNL d'Agathon RWASA à CANKUZO, il s'agit d'une arrestation politique. C'est une façon d'empêcher les militants d'AMIZERO y'ABARUNDI de participer à la campagne référendaire.
9. En date du 08 mai 2018, BUCUMI Egide, militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, résidant dans la zone de KABUYE en la province de KAYANZA, a été appréhendé par Jean Marie MANIRAKIZA, l'administrateur communal de KAYANZA. Il a été conduit au cachot de la police. Le militant est accusé de promouvoir le non au référendum constitutionnel. Sa famille politique dénonce un harcèlement et demande sa libération immédiate.
10. En date du 09 mai 2018, sur la colline de KARONKE, zone MINAGO, commune et province de RUMONGE, deux hommes et une femme ont été arrêtés par des IMBONERAKURE. Un membre de famille indique que tous les 3 restaient introuvables, ils sont détenus dans un lieu inconnu. Lors de leur arrestation, ils ont été accusés par ces IMBONERAKURE de faire campagne pour le non au-delà des heures autorisées par la loi. Le député de la circonscription dénonce une intolérance politique croissante. Ils sont victimes de leur appartenance politique. Ils ont été interpellés alors qu'ils rentraient de KARONKE. Ils étaient venus récupérer du matériel de campagne qu'ils allaient ensuite utiliser sur la colline de MUHUZA.
11. En date du 09 mai 2018, un partisan d'AMIZERO Y'ABARUNDI, NTAKARUTIMANA Elie a été interpellé sur la colline de KIBUNGERE, commune NYABIHANGA en province de MWARO et il a été conduit dans les cachots de la police à NYABIHANGA. Il est accusé de promouvoir le non au référendum constitutionnel. Le président du FNL d'Agathon

RWASA dans la province de MWARO, MAHERA Fabien, déplore des intimidations que les FNL subissent pendant la campagne référendaire à NYABIHANGA. Il est interdit aux militants du FNL d'être à 2 ou 3 ou de partager un verre à plusieurs.

12. En date du 10 mai 2018, le commissaire de police de la province de CANKUZO, OPC1 Donatien BARANDEREKA a été arrêté au chef-lieu de la province NGOZI. Il était avec un IMBONERAKURE du nom Cléoface IRANKUNDA qui avait la voiture privée de ce commissaire provinciale. Les passagers qui étaient à bord de ce véhicule ont aperçu le pistolet porté par IRANKUNDA et ont ensuite informé la police. La police a constaté que ce pistolet appartient à ce commissaire provincial de CANKUZO et également que cette arme privé son origine est inconnu. IRANKUNDA était aussi en possession d'une fausse carte d'identité. La police a arrêté ces deux (2) personnes et les ont conduites à la prison de Ngozi. Ils sont accusés de mettre en danger la sécurité publique et de faux et usage de faux pour IRANKUNDA.
13. En date du 12 mai 2018, dans la zone de MINAGO, commune BUYENGERO en province de RUMONGE, deux (2) militants de la coalition AMIZERO y' ABARUNDI, un certain NDUWIMANA et NTUNZWENIMANA du parti FNL pro- RWASA ont été arrêtés par des IMBONERAKURE (jeunes parti CNDD-FDD). Les 2 ont été embarqués dans le véhicule du président provincial du parti CNDD-FDD. Ils ont été torturés par ces IMBONERAKURE avant d'être acheminés au cachot de la police. Ils sont mis en cause pour avoir promu le non au prochain référendum. Le leader de la coalition dénonce les actes de harcèlement, tortures et intimidations alors que la campagne est toujours en cours.
14. En date du 12 mai 2018, sur la colline de RUHAGARIKA, commune de BUGANDA en province de CIBITOKÉ, le Major responsable de la position militaire de RUGAGARIKA a été interpellé et ligoté sur ordre du chef de l'Etat-major général, Prime NIYONGBO. Il est mis en cause parce qu'il n'a pas donné l'ordre à ses hommes de stopper le groupe armé qui était venu s'en prendre à la population. Le Major été battu sérieusement par les policiers avant d'être embarqué dans un pick up.
15. En date du 13 mai 2018, deux militants du parti FNL pro RWASA ont été arrêtés par des IMBONERAKURE, en commune de BUYENGERO de la province de RUMONGE. Les deux opposants ont été embarqués dans le véhicule du responsable provincial du parti au pouvoir le CNDD-FDD. D'après notre source, les deux hommes ont été battus avant d'être acheminés au cachot de la police.
16. En date du 14 mai 2018, sur la colline de KINAMA, commune de GISURU, province de RUYIGI, un militant d'AMIZERO y'ABARUNDI, TOYI HIGINO a été battu par six(6) jeunes IMBONERAKURE affiliés au parti CNDD-FDD. Il serait dans un état critique. HIGINO a été contraint de participer à un meeting de CNDD-FDD lors de laquelle la

victime a solennellement déclaré qu'il votera non au référendum constitutionnel. Des propos qui lui ont valu des coups par la suite. HIGINO est pour le moment dans un cachot de la police à GISURU sans assistance. Sa famille politique déplore le fait que les agresseurs n'ont pas été inquiétés.

17. En date du 15 mai 2018, des IMBONERAKURE ont arrêté Astère BASHINGWANUBUSA et Désiré NIYONZIMA, tous militants du FNL d'Agathon RWASA. Le second se rendait à son poste d'attache à l'école fondamentale de BIHOGO. Les faits se sont déroulés sur la colline de BIHOGO en province de MWARO. Les deux militants seraient poursuivis pour avoir fait campagne en faveur du non au référendum constitutionnel. Leur lieu de détention reste inconnu
18. En date du 15 mai 2018, Nicaise HABINEZA et Gaspard KABURA, des ex-FAB (armée burundaise avant intégration des mouvements armés) à la retraite ont été arrêtés vers minuit sur la colline et commune de KIBAGO. Ils ont ensuite été tabassés par un groupe d'IMBONERAKURE (Jeunes du parti CNDD-FDD) en patrouille. Les deux hommes ont été réveillés par le bruit des jeunes. Ils sont allés s'enquérir de la situation. C'est alors qu'ils ont été agressés par le groupe dirigé par un certain Jérémie HATUNGIMANA, président du conseil communal et en même temps secrétaire communal du CNDD-FDD. D'après nos sources, les victimes, dans un état grave, ont été acheminées au cachot de la place.
19. En date du 16 mai 2018, la veille du referendum, dans la commune GIHOGAZI en province de KARUZI, un mandataire de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI a été interpellé par l'administrateur communal, connu sous le nom de BISABWA Antoine. Le motif de l'arrestation reste inconnu. Sa famille politique demande à la CENI (commission électorale nationale indépendante) de sortir de son silence et d'obliger la libération de ses militants.
20. En date du 16 mai 2018, CIZA Protais, un homme d'affaires résidant dans la province de MUYINGA, a été arrêté par la police lorsqu'il se trouvait dans un bistrot. Il a été conduit au cachot, mais sa vie serait en danger car il souffre de l'hypertension selon ses proches. Le motif de son arrestation reste inconnu.
21. En date du 16 mai 2018, dans la province de MUYINGA, l'employé de l'ONG Belge MEMISA au Burundi a été arrêté après une fouille perquisition menée par la police. Un jeune homme logeant chez lui, a été aussi arrêté et a été conduit vers une destination inconnue. Aucun suspect n'a été trouvé dans son domicile. Des sources policières parlent d'interpellations dans le cadre d'une affaire de tentative d'atteinte

à la sécurité tandis que les voisins soupçonnent un plan permettant de rançonner l'intéressé.

22. En date du 16 mai 2018, Daniel NINTIJE, résidant dans la commune de RUSAKA, province de MWARO et secrétaire du FNL fidèle d'Agathon RWASA a été arrêté par des IMBONERAKURE. Selon Fabien MAHERA, représentant du FNL dans la province MWARO, ignore les motifs de son arrestation. Il a été embarqué dans la voiture de l'Administrateur communal de RUSAKA en direction du parquet de MWARO pour subir des interrogatoires. Tout le matériel ainsi que les accréditations des mandataires ont été tous confisqués.
23. En date du 16 mai 2018, dans la province de KAYANZA, des responsables de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI ont été arrêtés. Il s'agit d'un certain BIVUGIRE Crescent. Deux autres responsables d'AMIZERO y'ABARUNDI ont été appréhendés lorsqu'ils venaient de réceptionner des lampes torches qu'ils vont utiliser le jour du referendum dans le rôle d'observateurs électoral mandatés par leur coalition. Toutes ces arrestations ont été menées par l'administrateur communal de KAYANZA, MANIRAKIZA Jean Marie en collaboration avec les agents du Service National de Renseignement (SNR). Tous ces opposants sont actuellement détenus au commissariat de KAYANZA. Les responsables d'AMIZERO dénoncent un harcèlement politique et exigent leur libération immédiate.
24. En date du 17 mai 2018, cinq(5) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, dont : BUHURAMBUGA, RWANEZA, NTIRAMPEBA David, NIHORIMBERE Ezéchiel et NTAKIRUTIMANA Ezéchiel tous résidants dans commune Busoni de la province de KIRUNDO, ont été arrêtés par le chef de zone GASENYI accompagné par des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD). Ils ont été conduits au cachot de police, dans la commune de KIRUNDO. Deux(2) autres militants de cette même coalition dont BIKORIMANA Jérôme et SIMBARAKIYE Célestin, ont été arrêtés par les IMBONERAKURE, le premier a été arrêté dans la zone MUKERWA ,et le second l'a été dans la commune GITOBE de la même province de KIRUNDO . Tous les sept(7) sont accusés d'être en possession des lettres d'accréditation les autorisant de poursuivre le référendum constitutionnel.
25. En date du 17 mai 2018, NIYONGABO Jacques résidant dans la commune de BUKINANYANA, zone MASANGO en province de CIBITOKÉ, a été arrêté par des IMBONERAKURE dans et gardait au cachot de la commune BUKINANYANA. Il est accusé de perturber le référendum constitutionnel.

26. En date du 17 mai 2018, NDAYIZIGA Jean Claude, mandataire du FNL de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI, dans la zone BURINGA, commune GIHANGA en province de BUBANZA, a été arrêté par un IMBONERAKURE connu sous le nom de SABAGANWA Cédric. Ce dernier a appelé le chef de poste militaire de BURINGA. Il est accusé d'enseigner aux gens de voter en faveur du non à la nouvelle Constitution. Le soir, il a été conduit à la prison centrale de MPIMBA, située dans la zone MUSAGA, commune MUHA en Mairie de Bujumbura.
27. En date du 18 mai 2018, trois(3) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI résidants dans la commune de BUYENGERO, province de RUMONGE, ont été arrêtés par des IMBONERAKURE et ont été conduits au cachot de police de RUMONGE. Ils sont accusés d'avoir perturbé le référendum constitutionnel qui s'est déroulé la veille.
28. En date 18 mai 2018 MUTABAZI Jean et AHISHAKIYE Espérance, deux(2) militants du parti FNL fidèles d'Agathon RWASA, résidants en commune de NTEGA de la Province KIRUNDO ont été arrêtés et torturés par des IMBONERAKURE dirigés par SINDAYIGAYA et Jean MINANI, chef de colline de SUSA de la zone MUGENDO. Le lieu et le motif de leur détention restent inconnus.
29. En date du 19 Mai 2018, en commune BUKINANYANA province de CIBITOKÉ, Trois(3) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, Jacques NDIKUMANA, Protais NDAYAMBAJE et un certain MPANGANZE, ont été arrêtés par des IMBONERAKURE (jeunesse affiliée au CNDD-FDD) armés des gourdins. Tous sont accusés d'avoir tenté de perturber la sécurité le jour du scrutin référendaire. Ils sont actuellement au cachot communal de BUKINANYANA. La coalition AMIZERO demande à la justice de reconsidérer cette détention, et parle d'un montage orchestré envie d'emprisonner ses militants.
30. En date du 21 mai 2018, dans la zone et commune GASHIKANWA, province de NGOZI, quatre (4) IMBONERAKURE (jeunes affiliés au parti CNDD-FDD), dont HABIMANA Zabulon, NDIKIMANA Jean et 2 autres ont été arrêtés par la police et l'administrateur de la commune GASHIKANWA et ont été conduits au cachot de la police. Ils sont accusés d'être en train de chercher des cartes d'identité pour certains réfugiés burundais qui sont au Rwanda. Cette accusation a été niée par leurs familles et des habitants de cette commune qui parlent plutôt que ces 4 individus ont été poursuivis car ils ont enseigné en cachette le non au référendum constitutionnel. Leurs familles demandent qu'ils soient libérés.

31. En date du 23 mai 2018, sur une colline surplombant MAGARA, en commune de BUGARAMA, province de RUMONGE, 2 militants du FNL pro- RWASA Agathon, un père et son fils , ont été interpellés par la police et des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD) . Selon un député d'AMIZERO y'ABARUNDI élu dans la province de RUMONGE, les deux(2) hommes ont aussitôt été conduits au cachot.

32. En date du 26 mai 2018, Jonas NIBARUTA est détenu au cachot du Service National de Renseignement (SNR) de KARUZI. Il a été interpellé à l'hôpital de BUHIGA où il effectuait un stage. Ses collègues stagiaires, ont momentanément suspendu le travail en guise de protestation. Quelqu'un l'a appelé dans la cour de l'hôpital. Une fois à l'extérieur, des individus ont surgi de la pénombre et l'ont fait entrer de force dans un véhicule de type Pickup.

33. En date du 29 mai 2018, NZOYIHAYA Saïd, militant du parti FNL, résidant dans la commune de BUTIHINDA, province de MUYINGA, a été arrêté et dépouillé d'une somme d'argent de qui 90 000fbu avant d'être battu par des IMBONERAKURE (jeunesse du parti CNDD-FDD) envoyés par le commissaire du marché de BWASALE, dans la commune GASORWE , munis d'une arme à feu de type pistolet et de gourdins. Il est accusé de ne pas pointer du doigt sur ses collègues qui ont voté pour non dans le scrutin référendaire et de refuser d'adhérer au parti CNDD-FDD. Ce militant est pour le moment dans un état critique suite aux coups de gourdins.

- **SITUATION CARCERALE.**

En plus des violations ci-avant, comme d'habitude, ACAT - BURUNDI a pu documenter au cours de ce mois de la situation des détenus dans les maisons d'arrêts et a constaté que les détenus en général vivent dans des conditions déplorables et en particulier, un traitement spécial est réservé aux détenus poursuivis pour des infractions à caractère politiques dans certains établissements pénitentiaires.

A titre illustratif, ACAT-BURUNDI a constaté des traitements cruels inhumains et dégradants des prisonniers poursuivis pour des crimes à caractère politique et surtout dans la prison de MPIMBA. L'on citerait le cas d'isolement dans un lieu inapproprié de Félix, SINZOBATOHANA Eric, NAHAYO Elvis, NDAYISABA Damascene, NIYONKURU Léopold, NTUNGA Roger, MANIRAKIZA Désiré, NIBARUTA Boris et Colonel KADENDE arrêtés et mis en isolement par leurs pairs prisonniers membres de la ligue des jeunes imbonerakure.

A part les mauvais traitements dont sont victimes les détenus, il s'observe toujours dans les établissements pénitentiaires une surpopulation carcérale ce qui rendent les conditions de détention très déplorables.

L'autre constat est que le nombre de prévenus est largement supérieur au nombre de condamnés ce qui prouve à suffisance l'absence de diligence dans le traitement des dossiers pénaux de la part de l'appareil judiciaire burundais.

Le tableau ci – dessous récapitule les données ci – avant fournies :

Maison d'arrêt	Capacité d'accueil	Nombre total de prisonniers	Nombre de Prévenus	Nombre de condamnés	Pourcentage
MURAMVYA	100	802	508	294	802%
MPIMBA	800	3427	2563	864	428%
RUMONGE	800	1008	46	962	126%
Gitega	400	1078	719	359	270%

- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnés dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures sans qu'ils ne soient inquiétés. Ainsi trente-neuf(39) cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de mai 2018.

a) TORTURES.

1. En date du 3 mai 2018, en commune Busoni, dans la province de KIRUNDO, trois(3) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI connus sous les noms de Emmanuel COYITUNGIYE, Gérard NDIKUMAGENGE, et Leonard, ont été tabassés par des IMBONERAKURE, c'était le jour du lancement de la campagne référendaire sur le changement de la constitution. D'après notre source, ils avaient assisté à un meeting de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI qui invite les burundais à voter non et ainsi refuser que la constitution actuelle soit amendée. Ce meeting avait eu lieu au stade de BUSHAZA à KIRUNDO. Selon notre source, Leonard a été enlevé par des IMBONERAKURE en tenue policière nommés Thomas BUKURU et Albert NSENGIYUMVA. Un autre partisan de la coalition de cette même coalition connu sous le nom de Pascal SIBOMANA a été retrouvé en état critique sur le lac RWERU.
2. En date du 11 Mai 2018, Alexandre NDARUHAMAGAYE, militant de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, résidant au village 6 de la commune GIHANGA, province de BUBANZA, a été sérieusement battu par des IMBONERAKURE. Selon des sources locales, la victime aurait été battue parce qu'elle détenait des documents de propagande en faveur du non au référendum constitutionnel. D'après nos informations, M. NDARUHAMAGAYE a tenté un dialogue sur le vote du "Oui" ou du "Non". L'échange a dégénéré et les coups sont partis.
3. En date du 14 mai 2018, Uziel NDAGIJIMANA, Originaire de la colline de KAGAZI, en province CIBITOKÉ, a été malmené puis appréhendé par des IMBONERAKURE quand il est passé près de la permanence du parti CNDD-FDD. Le motif est qu'il portait un t-shirt sur lequel est inscrit : « voter non ». Les IMBONERAKURE l'ont alors précipitamment fait rentrer dans la permanence avant de lui infliger des coups. Ils lui ont déchiré son tricot.

4. En date du 15 mai 2018, sur la colline et zone BUHINDO, commune de MURWI, province de CIBITOKI, trois(3) militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI, NDAYISHIMIYE Alexis ; NDUWIMANA Berchmans et BAYUBAHE Eric ont été tabassés par des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD), sur ordre du chef de zone de cette localité, BARUSASIYEKO Albert. Des témoins indiquent que des IMBONERAKURE armés de gourdins ont été vus aux domiciles de ces militants de la coalition et affirment aussi que c'est le chef de zone qui a donné l'ordre de tabasser ces personnes en les disant qu'il faut montrer ce que vous avez appris lors de la formation paramilitaire. Ils témoignent aussi que ces IMBONERAKURE disaient qu'il faut tuer et enterrer les personnes qui ne veulent pas voter oui au référendum constitutionnel. L'administration et le responsable du parti CNDD-FDD affirment être au courant de l'affaire.

5. En date du 18 mai 2018, GATERETSE Jérôme, un militant de la coalition AMIZERO y' ABARUNDI, de la commune GIHOGAZI en province de KARUZI a été interpellé et a été conduit dans un lieu connu sous le nom de KUMAKAMBI où il a été sérieusement battu par des IMBONERAKURE sur ordre du chef de colline. Ils lui ont exigé aussi de payer une amende de 10000fbu avec 4 bidons de boisson. Les informations en provenance de GIHOGAZI indiquent que cet homme est poursuivi parce qu'il était mandataire de la coalition AMIZERO y'ABATUNDI et qu'il a refusé de quitter le bureau de vote avant la fin du comptage des voix même si il a été inquiété par des IMBONERAKURE du bureau de vote dans lequel il a été affecté, alors que les autres mandataires d'AMIZERO y'ABARUNDI de certains bureaux de vote ont été inquiétés et ils ont pris fuite dans la peur de ne pas être arrêtés ou battus par des IMBONERAKURE avant la fin des élections ou juste à la fin des élections.

6. En date du 22 mai 2018, NYANDWI Jean Pierre et militant de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI, résidant dans le secteur 2, à Kanyinya1 zone de GATUMBA, commune de MUTIMBUZI, province de BUJUMBURA, été torturé, battu à coups de gourdins par des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD), dont un BIGIRIMANA Severin alias vétérinaire et d'autres IMBONERAKURE qui n'ont pas été identifiés.

7. En date du 26 mai 2018, Jean Marie MBONIHANKUYE, militant du FNL de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI résidant sur la colline AMAHORO, commune MAKEBUKO de la province GITEGA, a été battu à mort par des IMBONERAKURE de cette même localité. ces derniers l'accusaient d'avoir participé au scrutin référendaire en tant que mandataire. La coalition AMIZERO Y'ABARUNDI qui enseignait de voter non en faveur de la nouvelle constitution Le FNL déplore le fait que les auteurs de l'agression ne soient pas inquiétés.

b) COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES.

1. En date du 21 mai 2018, un homme connu sous Pierre NGERAGEZE résidant sur la colline BUHORO dans la commune BWAMBARANGWE de la province KIRUNDO, a été grièvement blessé à la grenade. Selon les informations fournies par la population de cette localité, la victime a été attaquée par des personnes non encore identifiées alors qu'il rentrait chez lui. D'après toujours cette population, Jean Pierre NGERAGEZE serait victime de son idéologie qui n'est pas apprécié par certains militants du parti au pouvoir. Les IMBONERAKURE qui patrouillent la nuit seraient derrière ce crime.
2. En date du 20 mai 2018, dans la commune NYABIHANGA, province de MWARO, le Curé de la paroisse NYABIHANGA, Ildefonse SABUKWIGURA, a été cible de 3 tirs menés par des gens non encore identifiés vers 21 heures. Il a été grièvement blessé au niveau des côtes, la jambe et des bras. Selon les informations, un homme inconnu, armé d'un pistolet s'est introduit dans les locaux de la paroisse avant d'ouvrir le feu sur l'Abbé. Il s'est ensuite volatilisé. Le Curé a d'abord été évacué vers l'Hôpital de KIBUMBU et par après, il a été conduit dans un établissement de Bujumbura car il se trouverait dans un état critique. Neuf (9) personnes ont été arrêtées pour question d'enquête.
3. En date du 25 mai 2018, dans la zone MAGARA, commune BUGARAMA, province RUMONGE, une jeune fille qui était détenue au cachot de la police à MAGARA a été cible des tirs au niveau des côtes par un policier OPC BIZINDAVYI Charles œuvrant à MAGARA vers 3heures car elle a refusé d'être violente par ce policier après lui faire sortir de la cellule. La victime grièvement blessée a été conduite à l'hôpital pour être soignée.

c) AUTRES VIOLATIONS.

Les militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI de la colline et commune MWAKIRO de la Province MUYINGA sont malmenés toutes les nuits depuis la tenue du dernier référendum constitutionnel. Ils sont accusés par les IMBONERAKURE d'avoir fortement mobilisé les électeurs et le " non" a majoritairement remporté sur cette colline.

- **Cas des membres des partis d'opposition empêchés de participer aux meetings.**

Les militants des partis d'opposition en province MAKAMBA ont été mis en garde par le gouverneur de cette province de ne pas participer aux meetings pour le vote du non au référendum, sinon ils seront tous emprisonnés et seront considérés comme les ennemis du pays. En effet, ils ont été menacés de ne plus obtenir aucun document administratif délivré par la commune ou par la province.

- **Cas de manquement à la liberté de circuler.**

Après le meeting organisé par Agathon RWASA en commune NYANZA-LAC en date du 10 mai 2018, les membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI sont surveillés jour et nuit par l'administration locale et les IMBONERAKURE. Chaque ménage d'un membre influent de ce parti est surveillé par un groupe de cinq IMBONERAKURE. Pendant la nuit, ils font des rondes avec des gourdins autour de ces ménages. Signalons que l'administrateur de la commune NYANZA-Lac a menacé tous les membres de la coalition AMIZERO y'ABARUNDI qui ont participé à ce meeting qu'ils n'auront aucun service de la part de l'administration communale.

- **Cas de perturbation de la campagne référendaire.**

En date du 9 mai 2018, sur la colline GIHOFI, en commune BUKEMBA de la province RUTANA, la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI représentée par Agathon RWASA a été perturbée et le commissaire provincial de RUTANA l'a refusé de faire la propagande pour voter Non à la nouvelle constitution.

- **Cas du couvre-feu dans les enceintes de l'université du BURUNDI.**

A partir du 11 mai 2018, des IMBONERAKURE ont imposé un couvre-feu au campus MUTANGA et KIRIRI (campus de l'université du BURUNDI). Selon ces IMBONERAKURE, aucun étudiant n'est autorisé de dépasser 21heure, tous les étudiants doivent être dans leurs chambres à cette heure indiquée. À partir de cette heure, les IMBONERAKURE effectuent des rondes. D'après nos informations, les personnes violant le couvre-feu sont battues par ces mêmes IMBONERAKURE. Ils font sortir même les étudiants des amphithéâtres et érigent des barricades sur toutes les entrées de l'Université, témoigne un étudiant victime de brimades et qui a préféré garder l'anonymat. Durant les rondes, les IMBONERAKURE scandent des chansons hostiles aux opposants au pouvoir.

En date du 13 mai 2018 un membre du personnel du centre de santé de NYANGE commune et province de MAKABAM, a réuni les malades avant de les soigner en leur conseillant de voter pour le **oui** au referendum. : « **Il nous a rassemblé dans une salle avant de nous séparer en deux groupes. Ceux qui voteront 'Oui' d'un côté et le reste de l'autre** ». rapporte une maman malade. et l'infirmier poursuit en disant : « **Je suis au service de celui qui vous a offert la gratuité des soins pour les enfants de moins de cinq ans et de maternité. Donc celui qui ne votera pas 'Oui' ne bénéficiera pas de soins ici** », a tenu à dénoncer une autre maman venue pour une prise en charge de son enfant. « **On a passé la matinée au centre de santé pour être sensibilisé au 'Oui' au lieu de recevoir les soins** », s'insurge un habitant de NYANGE.

En date du 30 mai 2018, Marie-Soleil, une jeune femme enceinte, résidant en commune KABEZI de la province BUJUMBURA, dit avoir failli accoucher chez elle, le responsable de santé de la commune l'ayant empêché d'accéder à la maternité communale. « **J'ai un mari qui a rejoint l'opposition, c'est un péché pour lui, il a voulu me le faire payer** », dénonce-t-elle. Et d'ajouter : « **Le responsable de la santé m'a reproché de vivre avec quelqu'un d'influent au Frodebu et qui a fait campagne en faveur du 'Non' au référendum.** Et qu'en conséquence je ne pouvais pas avoir droit à la gratuité pour la maternité. J'ai dû faire plus de 50 Km pour être pris en charge au centre de santé de MUSAGA se trouvant en Mairie de BUJUMBURA. J'ai pu mettre au monde mon enfant dans de bonnes conditions, heureusement. », Soupire-t-elle avec le sentiment d'être victime d'une discrimination.

- **Cas de menaces et intimidations.**

1. En date du 9 Mai 2018, en plein meeting, un député CNDD-FDD se lâche et passe aux menaces. D'après des témoins à la campagne référendaire du CNDD-FDD à MUHUTA province de RUMONGE, le député Leonidas MUKESHIMANA a traité les partisans du « **non** » de « **porte-malheur** ». Il a également mis en garde les militants des partis d'opposition, en leur rappelant qu'ils seront pourchassés jusque dans leurs derniers retranchements. « **Abigisha oya tuzobirukako n, ibirenge bishuhe** », a-t-il lancé.
2. En date du 26 mai 2018, les IMBONERAKURE ont érigé une barrière sur la route MAKAMBA-BURURI, plus précisément sur le pont se trouvant sur la rivière NYANKONI. Ils exigeaient une somme de 500 FBU à tout élève se trouvant à vélo ou à moto. Ils accusent les élèves de la province MAKAMBA d'avoir voté **non** au référendum ce qui a fait que la province de MAKAMBA soit parmi les dernières provinces. Ces IMBONERAKURE menacent ces élèves que d'autres sanctions seront prises très récemment. Ils disaient : "RINDIRA MUTAMA AGARUKE MUZOKWIBONERAKO" Ces IMBONERAKURE faisaient allusion au gouverneur de la

province MAKAMBA qui est actuellement en dehors du pays. C'est-à-dire qu'il va prendre d'autres sanctions très sévères mais qui n'ont pas été précisées à l'endroit de ces élèves soupçonnés d'avoir voté non au référendum.

3. En date du 23 mai 2018, Des pêcheurs, militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI basés sur la plage de pêche baptisée «Olympique», se trouvant au quartier NYABUGETE de la zone KANYOSHA, commune MUHA, en Mairie de BUJUMBURA, ne peuvent plus exercer leur métier. Des IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD) seraient à l'origine du problème. Ces derniers reprochent aux pêcheurs d'avoir été mandataires de la coalition d'AMIZERO y'ABARUNDI lors du référendum constitutionnel et d'avoir fait en sorte que leur quartier bascule dans le camp du « non ». **« On vous a vu dans la campagne de RWASA à KABEZI et au terrain tempête. Et vous avez fait du porte à porte pour le 'Non' au référendum »**, leur ont lancé sur un ton accusatoire les jeunes du partis au pouvoir. Il n'est plus question que les pêcheurs travaillent sur la zone de pêche toute proche. « Si vous vous obstinez on va vous faire noyer », auraient-ils menacé.

4. Depuis le 25 mai 2018, Les bouchers militants de la coalition AMIZERO Y'ABARUNDI et du parti SAHWANYA FRODEBU sont interdits d'accès à l'abattoir de MUGERE situé dans la commune de KANYOSHA en province de BUJUMBURA. ce site qui fait aussi office de marché du bétail borde la rivière MUGERE séparant Bujumbura Mairie et la province de Bujumbura .Les bouchers interdits d'accès au site accusés d'avoir participé dans la campagne référendaire en faveur du **non**. Ce qui leur vaudrait cette forme de représailles, dénoncent-ils. **« On m'a dit que j'ai commis l'irréparable, j'ai seulement loué une moto pour aller à un rassemblement de RWASA. Les IMBONERAKURE (jeunes du parti CNDD-FDD) m'ont empêché de travailler jusqu'à ce que je leur donne 500 000 FBU. J'ai même dû prêter allégeance publiquement au CNDD-FDD »**, témoigne l'un d'eux.

- **Cas de persécution après le référendum.**

Les observateurs de la coalition AMIZERO de la province MAKAMBA vivent dans la clandestinité. Ils sont recherchés par les IMBONERAKURE. Ils sont accusés d'avoir influencé les électeurs pour voter Non au référendum.

De plus, les membres des partis d'opposition de la province MAKAMBA sont menacés par les responsables administratifs à la base et les IMBONERAKURE. Ils sont accusés d'avoir enseigné la population de voter Non au référendum ce qui a entraîné la province de MAKAMBA d'avoir un mauvais score au référendum.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avions toujours signalé dans les rapports précédents et dans le présent, Le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

L'appareil judiciaire s'avère également impuissant face aux nombreux cas d'arrestations arbitraires et détentions illégales opérées par des agents de l'administration, du Service National de Renseignement ou des policiers en complicité avec les jeunes IMBONERAKURE en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

Recommandations.

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Mettre fin à cette campagne de terreur et d'intimidation dirigée contre ceux dont il soupçonne d'avoir enseigné ou voté **non** au récent referendum sur la révision de la constitution du 17 mai 2018.
- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme quels que soient leurs fonctions ou leur appartenance politique.

- ✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- De s'impliquer davantage dans la recherche des solutions de sortie de la crise politique du Burundi.
- De prendre des mesures qui s'imposent pour protéger les réfugiés burundais qui sont menacés par la présence des IMBONERAKURE dans les camps de réfugiés.

✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à fléchir et à restaurer la constitution de 2005, la seule issue d'un consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.
- De prendre des mesures urgentes de protection de la population burundaise contre les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement.